



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 décembre 2019 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant les règlements de zonage et de lotissement, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 548 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur la rue Hanson, que la largeur du lot soit de 20,82 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur exige 21 mètres minimum.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 798 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 150 rue Royale, que le mur ouest du garage soit localisé à 0,92 mètre alors que le règlement de zonage en vigueur exige 1 mètre minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 13 novembre 2019.

Brigitte Chabot, greffière adjointe